

05/73

S O M M A I R E

---

---

PREFACE ..... page 1

DIRECTION ..... page 2

CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... page 4

COMITE D'ENTREPRISE ..... page 7

DELEGUES DU PERSONNEL ..... page 36

COMMUNICATIONS SYNDICALES..... page 52

VIE DU PERSONNEL..... page 59

EN PASSANT ..... page 66

DE NOUS A VOUS ..... page 67

Voici le premier numéro de 1<sup>er</sup> EQUIPE depuis la constitution du nouveau Comité d'Entreprise.

La présentation est nouvelle, plus modeste.

En couverture, plus de photographie du bel immeuble du CREDIT AGRICOLE; à l'intérieur, une édition photocopiée de textes qui n'ont pas toujours été frappés sur la même machine, moins de dessins, de photographies.

Malgré tous les efforts du précédent Comité, la parution du bulletin de liaison du B.C.E.O.M. n'avait plus rien de régulier. C'est ainsi qu'en Mars dernier, nous recevions les vœux du Directeur ou que nous apprenions que la mission de M. MELLIER était partie pour Athènes dans le courant du mois d'octobre.

Nous avons pensé devoir faire un effort dans le sens d'une publication la plus " mensuelle " possible, si l'on peut s'exprimer ainsi. Pour des raisons matérielles évidentes, nous perdrons en qualité d'édition ce que nous tenterons de gagner en actualité.

La présentation de ce numéro est encore provisoire et nous nous attendons à des critiques. Nous les accepterons volontiers. Nous accepterons du même cœur, les suggestions, les idées et les articles.

LE COMITE D'ENTREPRISE.

**direction**

Ces derniers mois ont vu la mise en place des nouvelles équipes des représentants du personnel, Délégués du personnel et Comité d'Entreprise. Les uns et les autres se sont mis au travail. En particulier, le Comité d'Entreprise a tenu dès son entrée en fonction à bien définir les attributions de chacun de ses membres et vous trouverez, dans le présent numéro, les noms de ceux à qui vous pourrez vous adresser pour telle ou telle question.

Le Comité d'Entreprise s'est tout de suite attaché à résoudre un problème qui se pose depuis de nombreux mois, celui de votre journal l'EQUIPE. Sans prétendre qu'une solution parfaite et définitive a été trouvée, vous voyez aujourd'hui l'illustration de ses efforts, sous la forme de ce document moins luxueux et moins fourni que les précédents, mais pour lequel la priorité est donnée à la régularité de sa parution et à sa fréquence. Il fait partie de nos outils de communication, que je considère personnellement comme de grande importance dans une maison où les uns et les autres sont souvent dispersés.

J'utilise donc ce véhicule aujourd'hui et je commencerai par l'annonce d'une bonne nouvelle : l'examen de nos comptes de l'année précédente, établis comme chaque année au mois d'avril, fait apparaître un bénéfice assez important, environ 3 millions de francs, suffisant pour couvrir totalement la perte que nous avons subie en 1971. L'année 1972 aura donc vu notre rétablissement financier et non pas seulement un rattrapage partiel.

En quoi est-ce là une bonne nouvelle ? D'abord pour une raison qui vous touche directement, à savoir que les efforts que vous faites en ce moment, que les bénéfices que, j'espère bien, nous ferons en 1973, se traduiront par un intéressement au titre de cet exercice, distribuable avant l'été de 1974. Ensuite, je crois qu'il est satisfaisant pour tous de

../..

constater que les efforts que nous avons faits depuis les derniers mois de 1971 dans le sens d'une plus grande rigueur, d'une contraction des dépenses, et même de certaines restrictions sur nos rémunérations n'ont pas été vains. Enfin j'y vois la confirmation du fait que la santé de la Société est bonne en général, même si nous passons par des accidents : notre situation financière peut certes se dégrader rapidement, et nous l'avons malheureusement constaté; elle est certes très sensible aux événements du monde extérieur; mais on peut aussi la rétablir et cela sans faire appel à des mesures laissant des traces profondes. L'Histoire ne se renouvelle pas bien sûr, mais il est rassurant de savoir que si nous traversons des périodes difficiles, ce n'est pas le fond même de notre existence qui est en cause.

Pour 1973, la situation se présente normalement bien . Nous disposons depuis Février d'informations aussi substantielles qu'il est possible à cette période de l'année, sous la forme de nos comptes prévisionnels dont j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir auprès de nos représentants. Nous ferons toujours beaucoup d'études routières et autoroutières, plus d'études de transports que l'année dernière, et un peu moins d'études de ports et voies navigables. Nous travaillons toujours beaucoup en AFRIQUE, et sensiblement plus que l'année dernière dans les pays spécifiquement étrangers. Enfin, les organisations internationales, Banque Mondiale, Nations Unies, Banque Asiatique, etc... restent nos principaux pourvoyeurs.

En quantité d'activité, nous nous attendons à une croissance de quelque 14% sur celle de l'année 1972, mais avec une proportion sensiblement plus importante de travaux sous-traités. Compte tenu de l'érosion monétaire, ceci veut dire que notre activité propre et réelle en francs constants doit s'établir en 1973 au même niveau qu'en 1972. Plusieurs indices nous laissent entendre que ces prévisions sont saines et correctement adaptées à notre capacité de travail. Sauf accident toujours possible, tout doit bien se passer dans le courant de cette année.

L.ODIER.

le 8 Mai 1973.

**conseil d'administration**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 AVRIL 1973

---

---

La réunion du Conseil d'Administration du 27 avril 1973 a été la première à laquelle M. GRANT et moi-même avons eu l'occasion de participer depuis notre désignation comme représentants du personnel.

De ce qui s'est dit à ce Conseil, peu de choses à rapporter qui ne l'aient déjà été dans le procès-verbal de la réunion du 25 avril du Comité d'Entreprise. En effet, les informations communiquées par M. ODIER au cours de cette réunion couvraient les points essentiels de l'ordre du jour du Conseil d'Administration, à savoir :

- l'examen des comptes de l'année 1972
- la constitution d'une société américaine avec participation du BCEOM.

Les comptes de l'année 1972 révèlent donc un bénéfice net de 3 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 51 millions en progression de 14% par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, les dépenses n'ont augmenté que de 2%. Cette faible augmentation a été obtenue grâce à une réduction de 15% des frais divers de gestion, mais surtout par un contrôle des effectifs, une limitation des augmentations des rémunérations et une réduction des indemnités de mission. Au compte d'exploitation, les dépenses de personnel représentent 49,5% des dépenses de l'année 1972. On considère que l'équilibre du BCEOM est pratiquement assuré lorsque cette proportion ne dépasse pas 50%.

../. ..

Le poste dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions a quasiment doublé par rapport à 1971. Ceci tient essentiellement à deux causes :

- l'amortissement complet sur cet exercice des frais relatifs aux augmentations de capital;

- l'amortissement d'une tranche supplémentaire de 15% du droit au bail des étages loués square Max Hymans.

La loi autorise l'amortissement des frais d'établissement sur une période de 5 ans.

Il est cependant d'usage dans les sociétés de ne pas distribuer de bénéfice avant l'amortissement complet de ce type de frais et de les amortir le plus rapidement possible, ce que permettraient les résultats favorables de 1972.

En ce qui concerne l'amortissement du droit au bail, celui-ci avait été interrompu au cours de l'année 1971. La Cour des Comptes a demandé à ce que cet amortissement soit repris. Le Commissaire aux Comptes considère qu'il s'agit là d'une sage précaution, étant donné qu'il est possible que les droits aux baux disparaissent un jour.

L'état d'avancement des négociations pour la création d'une société américaine avec participation du BCEOM a fait l'objet d'un exposé de la part de M. ODIER.

L'essentiel des informations communiquées à ce propos au Conseil d'Administration avait déjà été porté à la connaissance du Comité d'Entreprise et reproduit dans le procès-verbal de sa dernière réunion qui est publié dans ce numéro de l'EQUIPE.

Le Conseil d'Administration a donné à la Direction Générale l'autorisation de poursuivre les négociations engagées jusqu'ici et demandé à ce que lui soit présenté un exposé des techniques que nous comptons exporter de cette manière.

..//..

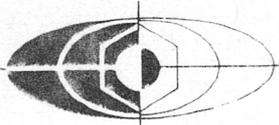
M. FRANCOTTE chef de la Division du Génie Sanitaire, a présenté un exposé sur les nouvelles orientations de sa division dans les problèmes de pollution des eaux. Les récentes études effectuées portent sur l'auto-épuration des rivières, les pollutions industrielles, la pollution des étangs, les étangs de stabilisation, les pollutions marines et les pollutions des campings. M. FRANCOTTE pense que ces différents domaines ont un avenir certain en France, alors que le Gouvernement se préoccupe de la protection de la nature, et que la réputation du BCEOM s'affirme chaque jour davantage. D'autre part, certains procédés d'épuration que le BCEOM a eu l'occasion d'étudier se révèlent efficaces et économiques et sont particulièrement favorables à des applications outre-Mer.

Ces quelques points ont donc constitué l'essentiel des discussions de ce Conseil.

Pour les nouveaux venus que nous étions, il n'y eut que peu d'occasions d'intervenir puisque nous avons pu déjà poser nos questions à la Direction Générale au cours de la réunion du Comité d'Entreprise qui s'était tenue deux jours auparavant.

Ph. COUTHEILLAS.

**comité d'entreprise**



Paris, le 2 Avril 1973

**BCEOM**

COMITE D'ENTREPRISE

COE/73/120

Le Bureau du nouveau Comité d'Entreprise du B.C.E.O.M.  
a été constitué comme suit au cours de la réunion du 29 mars 1973.

BUREAU DU COMITE

Secrétaire ..... M. COUTHEILLAS  
Secrétaire adjoint ..... M. BAILLON  
Secrétaire adjoint ..... M. GERVAIS  
Trésorier ..... M. LOUC

N.B. M.BAILLON sera plus particulièrement chargé des problèmes relatifs aux  
personnes en mission OUTRE-MER, et M.GERVAIS, des problèmes relatifs à  
l'agence de la Grande Motte.

Représentation au Conseil d'Administration

Représentant ..... M. COUTHEILLAS  
Représentant ..... M. GRANT

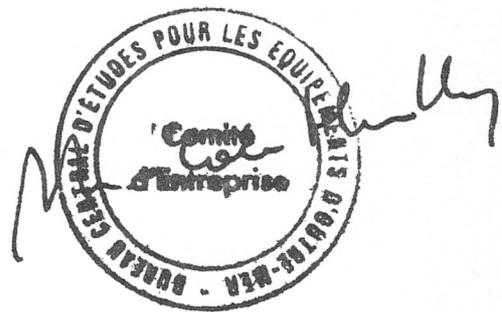
Attributions des membres du Comité

1 - LOGEMENTS ..... M. RODRIGUEZ  
2 - IMMEUBLES propriété du COE :  
Gestion ..... M. LOUC  
Occupation ..... Mme de LA PERRELLE  
..... M. GERVAIS (Grande Motte)  
Assemblée des co-propriétaires  
et divers ..... M. COUTHEILLAS

..../..

- 3 - PRETS AU PERSONNEL ..... M. LOUC  
..... M. COUTHEILLAS  
..... M. GRANT
- 4 - OEUVRES SOCIALES ..... Mme de LA PERRELLE  
..... M.BLONDO (Grande Motte)
- 5 - BIBLIOTHEQUE ..... Mme ARLAIS  
..... Mme de LA PERRELLE
- 6 - FORMATION ..... M. BAILLON  
..... M. RODRIGUEZ
- 7 - Journal 1<sup>er</sup> EQUIPE ..... à attribuer ultérieurement.

===



PROCES-VERBAL DES ELECTIONS  
DU COMITE D'ENTREPRISE

COLLEGE DES CADRES - TITULAIRES

Entreprise : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER  
(B.C.E.O.M.)

Adresse : 15, Square Max Hymans - 75015 PARIS

Date et heure du scrutin : 14 mars 1973 - 8 h 30 à 12 h

Nombre d'électeurs inscrits : 191

Quorum nécessaire : 96

Nombre total de suffrages exprimés : 130

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 12

Nombre de suffrages valablement exprimés : 118

Quotient électoral :  $\frac{118}{3} = 39$

Nombre de voix obtenues par les candidats :

Liste CFDT : M. BAILLON 30

Liste ODERTES CGC	M. COUTHEILLAS	: 88	}	Total 263
INDEPENDANT, SNAT-FO	M. VAN NHI	: 87		
	M. GERVAIS	: 88		

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{263}{3} = 87$

Sièges attribués d'après le quotient électoral : M. COUTHEILLAS  
M. GERVAIS

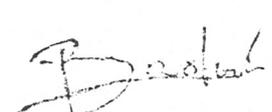
Siège attribué d'après la plus forte moyenne : M. BAILLON

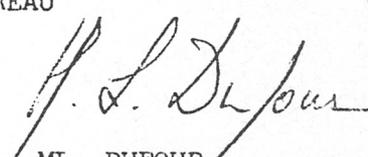
PARIS, le 15 Mars 1973

LE PRESIDENT DU BUREAU

  
F. MEUX

LES MEMBRES DU BUREAU

  
M. BASTARD

  
M.L. DUFOUR

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS  
DU COMITE D'ENTREPRISE

COLLEGE DES EMPLOYES - TITULAIRES

Entreprise : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER  
(B.C.E.O.M.)

Adresse : 15, Square Max Hymans - 75015 PARIS

Date et heure du scrutin : 14 mars 1973 - 8 h 30 à 12 h

Nombre d'électeurs inscrits : 160

Quorum nécessaire : 80

Nombre total de suffrages exprimés : 115

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 22

Nombre de suffrages valablement exprimés : 93

Quotient électoral :  $\frac{93}{3} = 31$

Nombre de voix obtenues par les candidats :

Liste ODENTES CGC, INDEPENDANT, SNAT-FO	:	Mme de LA PERRELLE	: 65	} Total 165
		Mme FERIO	: 51	
		M. GUEMAS	: 49	

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{165}{3} = 55$

Liste CGT	:	M. RODRIGUEZ	: 24	} Total 65
		Mme de STAAL	: 21	
		Melle MARIONI	: 20	

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{65}{3} = 21$

Siège attribué d'après le quotient électoral : Mme de LA PERRELLE

Sièges attribués d'après la plus forte moyenne : Madame FERIO  
Monsieur RODRIGUEZ

PARIS, le 15 Mars 1973

LE PRESIDENT DU BUREAU



LES MEMBRES DU BUREAU

M. PASTARD

ML. DUFOUR

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS  
DU COMITE D'ENTREPRISE

COLLEGE DES CADRES - SUPPLEANTS

Entreprise : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER  
(B.C.E.O.M.)

Adresse : 15, Square Max Hymans - 75015 PARIS

Date et heure du scrutin : 14 mars 1973 - 8 h 30 à 12 h

Nombre d'électeurs inscrits : 191

Quorum nécessaire : 96

Nombre total de suffrages exprimés : 130

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 9

Nombre de suffrages valablement exprimés : 121

Quotient électoral :  $\frac{121}{3} = 40$

Nombre de voix obtenues par les candidats :

Liste CPDT : M. ALLOUCHE 25

Liste ODERTES CGC,	M. MAISTRE	: 95	}	Total 282
INDEPENDANT, SNAT-FO	: M. LOUC	: 92		
	M. CRUGUT	: 95		

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{282}{3} = 94$

Sièges attribués d'après le quotient électoral : M. MAISTRE  
M. CRUGUT

Siège attribué d'après la plus forte moyenne : M. LOUC

PARIS, le 15 Mars 1973

LE PRESIDENT DU BUREAU

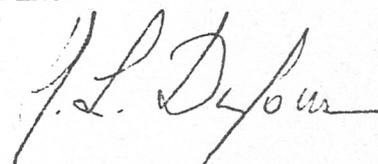


F. STEUX

LES MEMBRES DU BUREAU



M. BASTARD



ML. DUFOUR

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS  
DU COMITE D'ENTREPRISE

COLLEGE DES EMPLOYES - SUPPLEANTS

Entreprise : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER  
(B.C.E.O.M.)

Adresse : 15, Square Max Hymans - 75015 PARIS

Date et heure du scrutin : 14 mars 1973 - 8 h 30 à 12 h

Nombre d'électeurs inscrits : 160

Quorum nécessaire : 80

Nombre total de suffrages exprimés : 115

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 26

Nombre de suffrages valablement exprimés : 89

Quotient électoral :  $\frac{89}{3} = 29$

Nombre de voix obtenues par les candidats :

Liste ODERTES CGC, INDEPENDANT, SNAT-FO	:	M. BLONDO	:	46	}	Total 134
		M. GRANT	:	44		
		M. TESCHER	:	44		

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{134}{3} = 44$

Liste CGT	:	M. CUISSOT	:	27	}	Total 95
		Mme ARLAIS	:	34		
		Mme DELARUE	:	34		

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{95}{3} = 31$

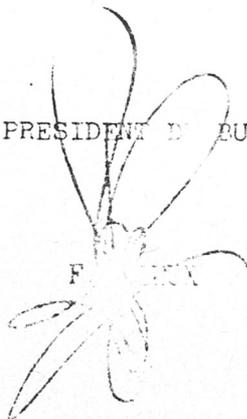
Sièges attribués d'après le quotient électoral : M. BLONDO  
Mme ARLAIS

Siège attribué d'après la plus forte moyenne : M. GRANT

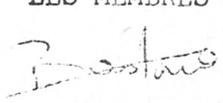
PARIS, le 15 Mars 1973

LE PRESIDENT DU BUREAU

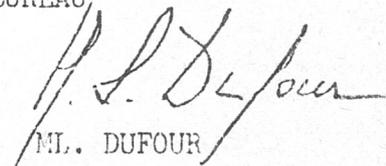
LES MEMBRES DU BUREAU



F. BASTARD



M. BASTARD



M. DUFOUR

PROCES VERBAL  
de la  
REUNION DU COMITE D'ENTREPRISE  
en date du  
29 mars 1973

---

A cette première réunion du nouveau Comité d'Entreprise, dont les membres avaient été élus le 14 mars 1973, assistaient, outre le Président, les membres du nouveau Comité, ceux du Comité sortant ainsi que les représentants syndicaux.

Après un rappel fait par le Président des attributions des Comités d'Entreprises qui sont fixées par la loi, la séance a été consacrée à un exposé des activités exercées par le Comité sortant, présenté par Monsieur RIEUX, à la présentation des rapports financiers de l'exercice 1972 et de l'exercice partiel du 1er Janvier au 14 mars 1973, date de prise de fonctions du nouveau Comité. Il a été ensuite procédé à la constitution du Bureau du Comité, c'est-à-dire à la désignation du Secrétaire, des Secrétaires-Adjoints et du Trésorier, puis à la désignation des représentants au Conseil d'Administration, et enfin à la répartition des diverses attributions entre les membres du nouveau Comité.

En dernier lieu, le Président a présenté la Convention d'Intéressement du Personnel du BCEOM datée du 18 mars 1973, signée par les délégués syndicaux.

../..

Personnes Présentes :

Monsieur ODIER      Président

Membres titulaires du nouveau Comité : (1)

M.BAILLON

M.COUTHEILLAS

M.GERVAIS

M.GRANT

Mme de LA PERRELLE

M.RODRIGUEZ

Membres suppléants du nouveau Comité : (1)

Mme ARLAIS

M.BLONDO

M.CRUGUT

M.LOUC

Membres de l'ancien Comité :

M.CARPENTIER

Melle FERNANDEZ

Melle PITTION ROSSILLON

M.RIEUX

Représentants syndicaux :

M.ALLOUCHE ..... C.F.D.T.

Melle GACHARD ..... F.O.

Mme de STAAL ..... C.G.T.

M.TOUATI ..... Indépendant.

(1) Mme FERIO , démissionnaire du BCEOM et M.MAISTRE en mission au Brésil, n'ont pas assisté à cette réunion.

../..

## QUESTIONS TRAITÉES.

### 1 - Remplacement de Madame FERIO.

Madame FERIO qui s'était présentée à l'élection des membres du Comité d'Entreprise, et qui a été effectivement élue, a remis sa démission du BCEOM entre la date de publication des listes et l'élection elle-même. Il n'a pas été possible de modifier les listes électorales en conséquence, car une partie des votes par correspondance avait déjà été reçue. Le problème de son remplacement par un membre suppléant se posait donc.

A ce propos, Monsieur le Président a donné lecture d'une lettre des Syndicats ODERTES-CGC, Indépendant, SNAT-FO, proposant la nomination de M.GRANT comme membre titulaire en remplacement de Madame FERIO.

Le Président et l'ensemble des membres du Comité ont donné leur accord à cette proposition.

### 2 - Rapport d'activité du Comité sortant.

Monsieur RIEUX a ensuite présenté un rapport des activités exercées par le Comité sortant durant son mandat. Les faits les plus marquants sont les suivants :

- . Organisation d'un voyage à Copenhague
- . Création d'une commission de formation
- . Assistance au personnel désirant se perfectionner en dehors des heures de travail sous forme de participation aux frais d'études.
- . Aide aux colonies de vacances.
- . Prêts au personnel.
- . Primes de mariage et de naissance.
- . Constitution d'une bibliothèque à La Grande Motte.
- . Développement de la bibliothèque au siège de Paris.
- . Envois de périodiques et de " best-sellers " aux missions Outre-mer.

- . Représentation au Conseil d'Administration.
- . Achat d'un appartement aux Contamines et de deux chambres d'hôtel à Chamonix.

Monsieur RIEUX a rappelé les difficultés rencontrées à la parution régulière du journal l'Equipe dans sa forme actuelle.

Il s'est enfin félicité de la participation des représentants syndicaux aux réunions du Comité.

Bien qu'alourdissant les discussions, cette participation s'est révélée tout à fait bénéfique par l'apport d'idées nouvelles qu'elle a permis.

### 3 - Rapport financier de l'exercice 1972.

Monsieur CARPENTIER, trésorier du Comité sortant a présenté les rapports financiers de l'exercice 1972 et de l'exercice partiel 1er janvier -14 mars 1973.

Le rapport financier de l'exercice 1972 est reproduit ci-dessous.

../..

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 1972

A C T I F

P A S S I F

<u>VALEURS REALISABLES</u> .....	240.546,23	<u>RELIQUAT AU 31 DECEMBRE 1972</u> .....	330.844,85
Stock à la fin .....	26.692,64		
Produits à recevoir ...	27.508,59	<u>COMPTE DE REGULARISATION - PASSIF</u> .....	4.485,87
Créances .....	186.345,00		
<u>VALEURS DISPONIBLES</u>	158.178,09	<u>RESULTAT</u> .....	63.393,60
Caisse .....	1.040,95		
Banque .....	114.060,60		
Chèques postaux .....	43.076,54		
	<u>398.724,32</u>		<u>398.724,32</u>

I - EXPLICATIONS RELATIVES AU TABLEAU

" SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 1972 "

----

A C T I F

VALEURS REALISABLES

Stock à la fin ..... 26.692,64

Il s'agit des tickets-restaurant  
non encore vendus au personnel le 31 Déc.72

Ils se décomposent comme suit :

Repas .....  $4456 \times 5,70 = 25.399,20$   
Boissons ...  $1672 \times 0,48 = 802,56$   
Suppléments.  $3068 \times 0,16 = 490,88$

-----  
EGALITE :Frs : 26.692,64  
=====

PRODUITS A RECEVOIR .....Frs : 27.508,59  
=====

Il s'agit du complément de subvention 1972 et de dépenses engagées pour le compte du BCEOM et non régularisées au 31 Décembre 1972.

CREANCES ..... Frs : 186.345,00  
=====

Il s'agit du montant des prêts faits au personnel et non encore remboursés au 31 décembre 1972.

L'évolution des prêts s'est effectuée de la façon suivante:  
- à recevoir au 31.12.71..Frs:133.810,00  
- prêts 1972 .....Frs:308.920,77  
- remboursements 1972.....Frs:256.385,77

-----  
EGALITE .....Frs:186.345,00  
=====

VALEURS DISPONIBLES :

Caisse ..... Frs : 1.040,95  
=====  
Montant des espèces se trouvant en  
caisse au 31 Décembre 1972.

Banque ..... Frs: 114.060,60  
=====  
Montant des fonds déposés en  
banque au 31 Décembre 1972.

Chèques postaux ..... Frs: 43.076,54  
=====  
Montant des fonds déposés aux  
chèques postaux au 31 Décembre 1972.

\*

\* \*

P A S S I F

---

---

RELIQUAT AU 31 DECEMBRE 1972 ..... Frs: 330.844,85

---

---

Cumul des résultats depuis  
la création du Comité d'Entreprise.

COMPTE DE REGULARISATION - PASSIF .. Frs: 4.485,87

---

---

Il s'agit de factures inté-  
ressant l'exercice 1972 et non encore  
régérées à cette date.

\*

\* \*

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE POUR L'EXERCICE 1972

D E B I T

STOCK AU DEBUT DE L'EXERCICE

- tickets-restaurant ..... 9.348,32

CHARGES

- Achats ..... 241.139,33

- Frais de personnel ..... 15.405,50

- Oeuvres sociales ..... 86.105,86

- Frais de banque ..... 5,10

- Résultat d'Exploitation ..... 63.393,60

TOTAL DU DEBIT ..... 415.397,71

C R E D I T

STOCK A LA FIN DE L'EXERCICE

- tickets-restaurant ..... 26.692,64

PRODUITS

- Subvention d'Exploitation ..... 234.300,00

- Subvention à recevoir ..... 6.700,00

- Ventes ..... 147.705,07

TOTAL DU CREDIT ..... 415.397,71

COMPTE DE PERTES ET PROFITS POUR L'EXERCICE 1972

D E B I T

- Résultat de l'exercice ..... 63.393,60

TOTAL DU DEBIT ..... 63.393,60

C R E D I T

- Résultat d'Exploitation ..... 63.393,60

TOTAL DU CREDIT ..... 63.393,60

II - EXPLICATIONS RELATIVES AU TABLEAU

" COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE "

-----  
D E B I T  
=====

STOCK AU DEBUT DE L'EXERCICE

- tickets restaurant ..... Frs : 9.348,32

Ce poste reprend le montant en valeur  
des tickets-restaurant en notre possession  
au premier jour de l'exercice.

CHARGES

Il s'agit des différentes charges de  
l'exercice se décomposant comme suit :

- Achats ..... Frs : 241.139,33

Fournisseurs A ..... 224.366,52

Fournisseurs B ..... 16.772,81

-----  
EGALITE ..... Frs : 241.139,33  
=====

Les fournisseurs représentent :

A - achat de tickets-restaurant

B - fournisseurs divers.

- Frais de personnel .....Frs : 15.405,50

=====

Les frais de personnel représentent l'ensemble rémunération et charges sociales du personnel employé par le Comité d'Entreprise.

- Oeuvres sociales ..... Frs : 86.105,86

=====

Il s'agit des frais engagés pour les colonies de vacances, les bibliothèques, les arbres de Noël, le cocktail de fin d'année, les primes mariages, naissances etc...

\*

\* \*

C R E D I T

---

STOCK A LA FIN DE L'EXERCICE

- tickets-restaurant ..... Frs : 26.692,64

---

Ce poste reprend en valeur de stock les tickets-restaurant achetés au cours de l'exercice et non vendus à la fin de cet exercice.

PRODUITS

-Il s'agit de différents produits intéressant l'exercice et se décomposant comme suit :

- Subvention d'exploitation ..... Frs : 234.300,00

---

Subvention versée par le BCEOM  
pour l'exercice 1972

- Subvention à recevoir ..... Frs : 6.700,00

---

Complément de subvention 1972  
à recevoir.

- Ventes ..... Frs : 147.705,07

---

Montant des ventes de tickets  
restaurant au cours de l'exer-  
cice.

\*

\*       \*

III - EXPLICATIONS RELATIVES AU TABLEAU

" COMPTE DE PERTES ET PROFITS "

—

Le compte de pertes et profits au 31 Décembre 1972  
fait ressortir le résultat net de l'exercice soit :

- résultat de l'exercice ..... Frs : 63.393,60

=====

\*

\*       \*

Une question a été posée sur le montant des valeurs disponibles au 31 Décembre 1972 (environ 158.000 francs).

L'importance de cette somme s'explique par un prêt de 70.000 francs accordé par la B.N.P. au Comité pour l'achat d'un appartement aux Contamines.

Monsieur le Président a rappelé le problème des tickets de cantine dont les augmentations subies par le Comité n'ont pas été répercutées sur le personnel. Une décision sur les prix de vente de ces tickets sera à prendre prochainement par le Comité.

Après ces questions, quitus a été donné au Comité sortant pour sa gestion financière.

4 - Constitution du Bureau du Comité et répartition des attributions entre les divers membres du Comité.

Le Bureau du nouveau Comité d'Entreprise du BCEOM a été constitué comme suit :

BUREAU DU COMITE

Secrétaire..... M. COUTHEILLAS  
Secrétaire adjoint ..... M. BAILLON  
Secrétaire adjoint ..... M. GERVAIS  
Trésorier ..... M. LOUC

N.B. M.BAILLON sera plus particulièrement chargé des problèmes relatifs aux personnes en mission Outre-Mer et M. GERVAIS des problèmes relatifs à l'agence de La Grande Motte.

../..



Bien qu'aucune décision n'ait été prise, un consensus général semble se former en faveur d'une publication mensuelle beaucoup plus modeste que les éditions précédentes.

Une édition plus luxueuse pourrait paraître deux ou trois fois par an.

Dans le cas où le Comité ne parviendrait pas à assurer une parution mensuelle, la Direction Générale se déclare prête à diffuser auprès du personnel des informations mensuelles sur la vie de la Société y compris les comptes-rendus de réunions.

Monsieur BAILLON établira une proposition qui sera soumise au Comité lors de sa prochaine réunion.

#### 5 - Questions diverses.

##### 1. Convention d'intéressement.

Le Président a remis aux membres du Comité le texte de la Convention d'intéressement du personnel du BCEOM, signée le 18 mars 1973 par l'ensemble des représentants syndicaux.

Le Président a rappelé l'historique de cette convention. En novembre dernier, la Direction Générale a saisi de cette question le Comité d'Entreprise, les délégués du personnel et les représentants syndicaux. Un consensus s'est alors formé sur le principe d'un intéressement calculé sur la base de 45% du bénéfice, après dotation à la réserve légale, provisions pour impôts et extinction des pertes antérieures.

Cette formule a été refusée par le Conseil d'Administration. La formule finalement adoptée consiste à prélever du bénéfice net, diminué des réserves, provisions et pertes, une rémunération de 2,5% du capital social. La moitié du solde ainsi obtenu constituera l'intéressement.

..//..

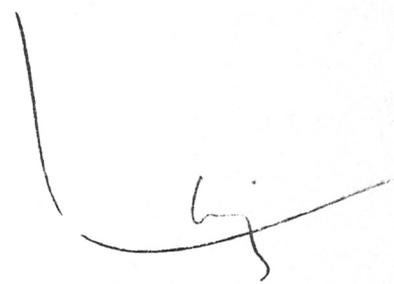
Cette convention doit encore être ratifiée par l'Assemblée Générale.

Ce problème ayant été déjà longuement discuté, les membres du Comité n'ont émis aucune observation.

## 2. Prochaine réunion du Comité.

Le Conseil d'Administration devant se réunir le 27 avril prochain, la prochaine réunion du Comité d'Entreprise se tiendra quelques jours plus tôt comme à l'accoutumée, c'est-à-dire vers le 23 avril.

Le Président



L. ODIAR

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du

COMITE D'ENTREPRISE

en date du 25 Avril 1973



La deuxième réunion du Comité d'Entreprise constitué le 14 Mars 1973 s'est tenue le 25 avril 1973.

La séance a été consacrée principalement à la communication par le Directeur Général d'informations concernant deux points importants de l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration, à savoir :

- les comptes de l'année 1972
- la constitution d'une société américaine avec participation du B.C.E.O.M.

Le Comité d'Entreprise a ensuite examiné un projet pour le journal l'Equipe. Le budget du Comité d'Entreprise a ensuite été évoqué rapidement, puis la question d'un voyage, qui serait effectué à la fin de cette année ou au début de la suivante. L'absence de Mme de LA PERRELLE, en congé, n'a pas permis de traiter de diverses questions du domaine des oeuvres sociales qui sont reportées à la prochaine réunion.

../..

Personnes présentes :

Monsieur ODIER.....Président

MM. COUTHEILLAS )  
CRUGUT )  
GRANT ) ..... Membres du Comité d'Entreprise  
LOUC )  
RODRIGUEZ )

M. ALLOUCHE ..... représentant le syndicat C.F.D.T.  
Melle GACHARD ..... F.O.  
M. TOUATI ..... Indépendant  
Mme de STAAL ..... C.G.T.

Questions abordées.

I. Informations communiquées par la Direction Générale.

I. 1- Les comptes de l'année 1972.

Les comptes de l'année 1972 révèlent au bilan un bénéfice net de 3 millions de francs. Ce résultat a pu être obtenu par une augmentation sensible du montant des commandes et du chiffre d'affaires, accompagné d'une faible augmentation des charges. Le total du carnet de commandes pour l'année 1972 s'est élevé à 56 millions de francs, contre 51 en 1971 et 35 en 1970.

Le chiffre d'affaires réalisé en 1972 s'élève à 52 millions de francs. Le progrès enregistré par rapport à l'exercice précédent est de 14,2% en francs courants, soit environ 7,5% en francs constants.

../..

Parallèlement les charges de l'exercice n'ont progressé que de 2% par rapport à 1971. Notamment, le poste frais divers de gestion, dont la plus grande partie est constituée par les dépenses en fournitures de bureau, en publicité et Postes et Télécommunications, a diminué de 15% environ.

Ce résultat favorable, qui permet d'éponger en une seule année la perte subie en 1971, a pu être obtenu grâce à des efforts constants de prospection et de compétition et grâce à l'ensemble du personnel qui a accepté les sacrifices imposés par la Direction pour obtenir le rétablissement de l'équilibre financier.

Une question a été posée au Directeur Général concernant la part de la réduction des indemnités de missions dans le rétablissement de l'équilibre financier.

Aucun calcul n'a encore été effectué pour déterminer la réduction des prix de vente et de revient du personnel provoquée par cette mesure. Il est d'autre part très difficile d'obtenir la quantité supplémentaire de contrats éventuellement obtenue grâce à cette réduction.

En ce qui concerne les prévisions pour 1973, le chiffre d'affaires attendu serait de 60 millions de francs, ce qui, compte tenu de l'augmentation de la part des travaux sous-traités et du glissement de la monnaie, se solderait par une activité étale par rapport à 1972 pour le personnel du B.C.E.O.M.

../..

## I. 2- Constitution d'une société américaine avec participation du B.C.E.O.M.

L'exportation aux Etats-Unis des techniques françaises avancées en matière de routes avait fait l'objet d'efforts assez importants du B.C.E.O.M. au cours des années 1968-69.

De nouvelles négociations engagées depuis la fin de l'année dernière avec une société de software américaine semblent sur le point d'aboutir à la constitution d'une société dans laquelle le B.C.E.O.M. détiendrait 49% des parts.

Cette société permettrait au B.C.E.O.M. d'une part, de vendre certains produits élaborés et, d'autre part, de travailler en association sur le territoire américain ou dans les pays bénéficiant d'une aide bi-latérale américaine, donc d'accéder à un marché qui lui est normalement fermé.

Les débouchés paraissent importants, et la société future associée, bien placée pour la commercialisation de nos produits.

Le Directeur Général insiste sur la discrétion qu'il y a lieu de respecter au sujet de ces accords qui ne sont encore que provisoires et qui devraient prendre un caractère définitif dans quelques mois.

## II. Projet pour le journal l'EQUIPE.

En l'absence de M. BAILLON, M. CRUGUT a présenté un projet pour une édition mensuelle de l' EQUIPE.

Cette édition, de caractère beaucoup plus modeste que les précédentes, comprendrait les rubriques suivantes :

### Direction :

Informations communiquées par la Direction.

### Conseil d'Administration :

Comptes-rendus établis par les représentants du Personnel au Conseil d'Administration.

../..

Comité d'Entreprise :

Procès-verbaux des réunions du Comité  
Informations diverses

Délégués du Personnel :

Comptes-rendus des réunions des délégués du Personnel  
Informations diverses

Communications syndicales.

Vie du Personnel :

Nouveaux arrivés  
Mouvements des missions  
Départs en congé  
Mariages et naissances

En passant .....

Annonces diverses

Bibliothèque :

Nouveaux achats

Articles éventuels.

Des rubriques pourront être supprimées dans certains numéros si la matière fait défaut, de même que d'autres pourront être créées si le besoin s'en fait sentir.

La date de parution de l' EQUIPE est fixée en principe au 15 de chaque mois, c'est-à-dire quelques jours après la réunion des délégués syndicaux. Le premier numéro de cette nouvelle édition devrait donc paraître le 15 Mai.

M. CRUGUT est chargé pour l'instant d'assurer cette parution. Il sera assisté pour cela de M. GRANT.

../..

III. Autres problèmes abordés.

III. 1- Procès-verbaux.

Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Entreprise seront dorénavant signés par le Secrétaire.

III. 2- Budget prévisionnel.

L'ordre du jour de la réunion comportait l'établissement d'un budget prévisionnel. Le récent départ de M. LOUC en mission outre-mer ne lui a pas permis de préparer les éléments nécessaires. Ce point est reporté à la prochaine réunion du Comité d'Entreprise.

III. 3- Voyage.

La tradition étant maintenant établie d'organiser un voyage tous les deux ans, il a été évoqué la possibilité d'effectuer ce voyage vers le mois d'octobre 1973 ou de février 1974.

L'ALGERIE, la TUNISIE, le MAROC, PRAGUE et ROME ont été cités comme buts possibles; sous réserve d'un examen plus approfondi, l'ALGERIE peut présenter l'avantage de permettre l'utilisation d'une partie des fonds du B.C.E.O.M. qui y sont bloqués. Dans cette éventualité, une participation du B.C.E.O.M. aux frais peut être envisagée et la Direction fera part de sa décision lorsque des propositions plus précises lui seront soumises.

Plusieurs possibilités seront étudiées par les membres du Comité d'Entreprise qui seront soumises au Personnel par voie de référendum.

III. 4- Oeuvres sociales - Questions diverses.

Le budget n'ayant pas été établi et Mme de LA PERRELLE étant absente, les questions portant sur les oeuvres sociales ont été remises à une prochaine réunion.

Le Secrétaire du Comité d'Entreprise:

  
Ph. COUTHEILLAS



**délégués du personnel**

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS  
DES DELEGUES DU PERSONNEL

COLLEGE DES CADRES - TITULAIRES

Entreprise : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER  
(B.C.E.O.M.)

Adresse : 15, Square Max Hymans - 75015 PARIS

Date et heure du scrutin : 14 Mars 1973 - 8 h 30 à 12 h

Nombre d'électeurs inscrits : 193

Quorum nécessaire : 96

Nombre total de suffrages exprimés : 131

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 8

Nombre de suffrages valablement exprimés : 123

Quotient électoral :  $\frac{123}{3} = 41$

Nombre de voix obtenues par les candidats :

Liste ODERTES CGC	:	M. GOUDOUNECHE-LEMOINE	:	49	} Total 148
		M. SIMEON	:	49	
		M. MASSEZ	:	50	

Nombre de voix obtenues par la liste  $\frac{148}{3} = 49$

Liste CFDT : M. FOLTZ : 27

Liste Comité d'Entente		M. GAZEL-ANTHOINE	:	44	} Total 129
INDEPENDANT et SNAT-FO	:	M. LOUC	:	43	
		Melle ANNEE	:	42	

Nombre de voix obtenues par la liste  $\frac{129}{3} = 43$

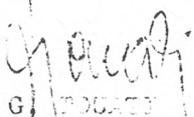
Sièges attribués d'après le quotient électoral : M. MASSEZ  
M. GAZEL-ANTHOINE

Siège attribué d'après la plus forte moyenne : M. FOLTZ

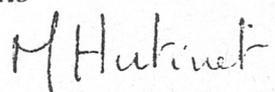
PARIS, le 15 Mars 1973

LE PRESIDENT DU BUREAU

LES MEMBRES DU BUREAU

  
G. FOLLET

M. NUNES

  
M. HUTINET

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS  
DES DELEGUES DU PERSONNEL

COLLEGE DES EMPLOYES - TITULAIRES

Entreprise : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER  
(B.C.E.O.M.)

Adresse : 15, Square Max Hymans - 75015 PARIS

Date et heure du scrutin : 14 Mars 1973 - 8 h 30 à 12 h

Nombre d'électeurs inscrits : 160

Quorum nécessaire : 80

Nombre total des suffrages exprimés : 116

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 22

Nombre de suffrages valablement exprimés : 94

Quotient électoral :  $\frac{94}{3} = 31$

Nombre de voix obtenues par les candidats :

Liste ODERTES CGC : Mme RIANDE : 23 } Total 44  
M. BLONDO : 21 }

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{44}{2} = 22$

Liste CFDT : Mme TESNIERE : 16

Liste Comité d'Entente  
INDEPENDANT et SNAT-FO : M. HAMMOUN : 6

Liste CGT : Mme DOISELET : 46 } Total 117  
Mme LOISIER : 34 }  
Mme BONVIN : 37 }

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{117}{3} = 39$

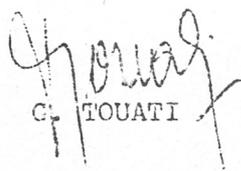
Siège attribué d'après le quotient électoral : Mme DOISELET

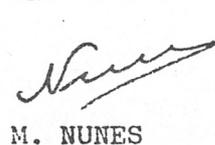
Sièges attribués d'après la plus forte moyenne : Mme RIANDE  
Mme BONVIN

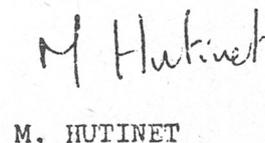
PARIS, le 15 Mars 1973

LE PRESIDENT DU BUREAU

LES MEMBRES DU BUREAU

  
C. TOUATI

  
M. NUNES

  
M. HUTINET

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS  
DES DELEGUES DU PERSONNEL

COLLEGE DES CADRES - SUPPLEANTS

Entreprise : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER  
(B.C.E.O.M.)

Adresse : 15, Square Max Hymans - 75015 PARIS

Date et heure du scrutin : 14 Mars 1973 - 8 h 30 à 12 h

Nombre d'électeurs inscrits : 193

Quorum nécessaire : 96

Nombre total de suffrages exprimés : 131

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 9

Nombre de suffrages valablement exprimés : 122

Quotient électoral :  $\frac{122}{3} = 40$

Nombre de voix obtenues par les syndicats :

Liste ODERTES CGC	:	M. HORNAC	:	52	}	Total 155
		M. FETROT	:	50		
		M. LOUSSOUARN	:	53		

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{155}{3} = 51$

Liste CFDT : M. PIERRON : 23

Liste Comité d'Entente	:	M. VAN NHI	:	45	}	Total 136
INDEPENDANT et SNAT-FO	:	M. MARSAC	:	46		
		M. BALATON	:	45		

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{136}{3} = 45$

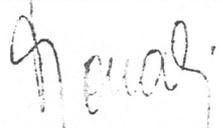
Sièges attribués d'après le quotient électoral : M. LOUSSOUARN  
M. MARSAC

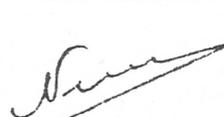
Siège attribué d'après la plus forte moyenne : M. HORNAC

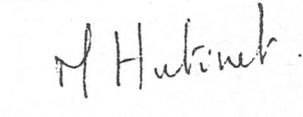
PARIS, le 15 Mars 1973

LE PRESIDENT DU BUREAU

LES MEMBRES DU BUREAU

  
G. TOUMI

  
M. NUNES

  
M. HUTINET

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS  
DES DELEGUES DU PERSONNEL

COLLEGE DES EMPLOYES - SUPPLEANTS

Entreprise : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER  
(B.C.E.O.M.)

Adresse : 15, Square Max Hymans - 75015 PARIS

Date et heure du scrutin : 14 Mars 1973 - 8 h 30 à 12 h

Nombre d'électeurs inscrits : 160

Quorum nécessaire : 80

Nombre total de suffrages exprimés : 116

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 32

Nombre de suffrages valablement exprimés : 84

Quotient électoral :  $\frac{84}{3} = 28$

Nombre de voix obtenues par les candidats :

Liste ODERTES CGC	:	M. LE GOFF	:	12	} Total 24
		M. BALDAIRON	:	12	

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{24}{2} = 12$

Liste CFDT : Melle BERTRAND : 12

Liste Comité d'Entente	:	Mme LEFEBVRE	:	22	} Total 48
INDEPENDANT et SNAT-FO	:	M. BOUISSET	:	26	

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{48}{2} = 24$

Liste CGT	:	Mme POUZOULET	:	26	} Total 84
		Mme JOLLIN	:	27	
		Mme DUCHE	:	31	

Nombre de voix obtenues par la liste :  $\frac{84}{3} = 28$

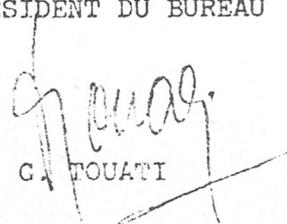
Siège attribué d'après le quotient électoral : Mme DUCHE

Sièges attribués d'après la plus forte moyenne : M. BOUISSET  
Mme JOLLIN

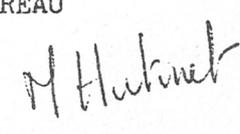
PARIS, le 15 Mars 1973

LE PRESIDENT DU BUREAU

LES MEMBRES DU BUREAU

  
G. TOUATI

  
M. NUNES

  
M. HUTINET

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 6 AVRIL 1973

Etaients présents :

Mme RENDU		Chef du Personnel
M. MASSEZ	}	Syndicat ODERTES CGC
Mme RIAND		
M. LOUSSOUARN		
M. GAZEL-ANTHOINE		Comité d'Entente des Syndi- cats INDEPENDANT et SNAT-FO
M. FOLTZ		Syndicat CFTD
Mme JOLLIN	}	Syndicat CGT
Mme DUCHE		
Mme BONVIN		
Mme DOISELET		

Mme RENDU ouvre la séance en se réjouissant de la présence des "anciens" et en souhaitant la bienvenue aux nouveaux délégués. Elle espère que le travail commun sera encore plus fructueux que celui de l'année passée.

A/ - QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT CGT

1°/ - Nous sommes à 4 mois de l'occupation de la Tour Maine-Montpar-nasse et nous voudrions savoir quelles sont les mesures que vous comptez prendre en ce qui concerne les horaires de sortie. Plusieurs demandes ont été déjà formulées dans ce sens et sont restées en attente de l'achèvement de la Tour.

Mme RENDU répond que, comme précédemment, M. Odier n'envisage pas de réduction d'horaire au BCEOM où le temps de travail n'est que de 40 h contrairement à de nombreuses autres sociétés. En ce qui concerne les problèmes futurs de circulation, il remet leur examen après la mise en service de la Tour.

Le Syndicat ODERTES-CGC suggère une réunion entre les différen-tes sociétés du quartier, une table ronde des directeurs du personnel ; par exemple pour essayer de planifier les heures de sorties.

Mme RENDU pense que c'est une bonne idée et essaiera de se ren-seigner sur l'identité des acheteurs de la Tour.

./.

Le Syndicat CGT demande si Mme Rendu a proposé à M. Odier de faire un essai d'horaire variable.

Mme RENDU répond que M. Odier voit mal comment un tel système serait applicable à l'ensemble du personnel étant donné la mobilité et les nombreux rendez-vous à l'extérieur des cadres. Elle ajoute qu'elle a une importante documentation sur cette question, mais que le fonctionnement d'un tel système est lié à la mise en place d'horloges pointeuses. Sur la suggestion d'un délégué, Mme RENDU va demander à la SCET, dont le style d'activité est comparable au nôtre, si leur Direction envisage l'adoption d'un horaire mobile.

2°/ - Il nous a été demandé quelle était la grille des salaires au BCEOM

Mme RENDU indique qu'il n'y a pas au BCEOM une grille stricte et automatique comme dans la Fonction Publique ou à la RATP par exemple. Il y a par contre un salaire minimum par catégorie garanti par les Conventions Collectives. Mme RENDU propose de donner aux délégués du personnel ces salaires minima en les calculant d'après l'actuelle valeur du point - et ce aussi bien pour les cadres que pour les employés. Elle propose également d'indiquer aux délégués quel est à l'heure actuelle le salaire minimum effectivement pratiqué au BCEOM pour chacune des catégories des cadres et des employés.

3°/ - Il nous a également été suggéré que soit instituée au BCEOM l'échelle mobile des salaires, pour préserver le pouvoir d'achat.

Mme RENDU répond que c'est un sujet classique et non résolu auquel il ne sera pas donné réponse aujourd'hui. Elle fait remarquer que la Direction essaie, dans la mesure des possibilités financières de la société, de suivre l'évolution du coût de la vie au moment des augmentations de salaires. Elle signale cependant le cas de quelques agents qui ont un salaire nettement supérieur à ce qu'ils pourraient trouver sur le marché du travail. Dans de tels cas, la Direction peut vouloir décider un blocage de ces salaires.

Le Comité d'Entente fait remarquer que de tels agents doivent tout de même être augmentés au minimum tous les deux ans de 3 % conformément au Règlement Intérieur.

Le Syndicat CFDT souhaiterait que ce pourcentage soit augmenté.

Le Syndicat ODERTES-CGC demande pourquoi ces agents ont un salaire trop élevé par rapport à leur valeur.

Mme RENDU répond qu'il y a plusieurs causes : agents ayant eu d'importantes responsabilités outre-mer et n'ayant pas retrouvé leur place véritable au siège, agents s'étant mal adaptés aux nouvelles façons de travailler, agents dont la spécialité ne correspond plus aux besoins de la société, etc. Mme RENDU précise toutefois qu'il ne s'agit que de quelques cas marginaux dans toute la maison.

./.

4°/ - Une personne qui a changé de poste, désirerait avoir la nouvelle classification correspondante

Mme RENDU indique que ce changement n'a pas pu être fait au 1er janvier parce qu'elle manquait totalement d'expérience dans ce poste et que ses supérieurs hiérarchiques n'étaient pas d'accord.

Mme RENDU accepte de se pencher à nouveau sur ce problème et compte trouver une qualification convenable dans le projet de classification du personnel informatique qui est en préparation à la Syntec.

5°/ - M. Denis demande s'il serait possible de faire poser une rampe dans le hall d'entrée pour faciliter l'entrée des chariots.

Mme RENDU posera cette question à M. Bée.

6°/ - Suite à nos différentes demandes, les panneaux d'affichage qui n'existent que du côté impair sont très insuffisants.

Mme RENDU demandera à M. Charollois de faire placer du côté pair les mêmes panneaux d'affichage que ceux récemment installés du côté impair (1).

7°/ - Le Syndicat CGT demande à nouveau si toutes les mesures de sécurité ont été prises en cas d'incendie

Mme RENDU a demandé à la suite de la réunion précédente que M. Charollois réunisse les responsables, ce qui a été fait récemment. Un exercice d'évacuation sera fait prochainement.

8°/ - Une dactylo bilingue demande la qualification correspondante

Mme RENDU explique que cette qualification de dactylo bilingue n'existe pas dans nos classifications. Les connaissances de langues permettent une majoration de points et l'obtention d'un indice supérieur ce qui a été fait dans ce cas.

Néanmoins si cette personne venait à quitter la société, il n'y aurait pas d'inconvénient à lui faire un certificat de travail de dactylo bilingue à présenter à de futurs employeurs.

---

(1) - Les panneaux d'affichage ont été commandés.

9°/ - Le Syndicat CGT signale à nouveau l'intérêt du personnel pour une formule de chèques restaurant s'ajoutant à la cantine. Il demande s'il y a du nouveau à ce sujet.

Mme RENDU répond que non mais qu'il lui paraît possible d'étudier une telle formule. Mme Bonvin est chargée de préparer un projet en ce sens et Mme RENDU parlera du problème avec M. Carpentier qui représente maintenant le BCEOM auprès de l'Association Maine Montparnasse chargée de la gestion d'une cantine inter-entreprises.

#### B - QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT CFDT

1°/ - Le Syndicat CFDT estime qu'il y a une trop grande disparité de salaires au sein d'une même catégorie au BCEOM. Il aimerait que ces distorsions puissent être étudiées en réunion des délégués du personnel.

Mme RENDU fait observer que chaque année au moment des révisions de salaires, des comparaisons très approfondies sont faites au niveau de la Direction entre les agents des diverses divisions, entre ingénieurs de formation comparable ou de même âge, de façon à éviter le plus possible des distorsions. Elle invite le représentant du Syndicat CFDT à venir la voir à ce sujet sur la base de cas précis.

Le Syndicat ODERTES-CGC demande si la Direction se base parfois sur le bilan financier des divisions pour les augmentations de fin d'année.

Mme RENDU répond négativement sauf toutefois en ce qui concerne les chefs de divisions eux-mêmes. Elle ajoute que certains chefs d'opération n'ont pas été augmentés ou très peu en raison de la mauvaise conduite d'opérations qui leur ont été confiées.

2°/ - Le Syndicat CFDT signale : des agents partant en courte ou moyenne mission peuvent bénéficier de conditions avantageuses auprès des Compagnies Aériennes pour le voyage de leurs épouses à conditions que l'agent prenne lui-même ses billets.

Mme BONVIN fait observer que le BCEOM a 10 % de réduction en prenant le billet des agents par le Service de la Coopération.

Mme RENDU pense qu'il n'est pas possible d'établir de règle générale dans cette matière mais que des solutions peuvent être certainement trouvées pour les cas particuliers qui se présentent.

./.

C/ - QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT ODERTES-CGC

1°/ - De préférence au régime de pré-retraite du type "Renault", le BCEOM envisage-t-il plutôt d'appliquer le régime de la retraite progressive personnalisée, qui consiste à réduire le temps de travail à partir de l'âge de 60 ans, pour arriver à 64 ans à 50 % d'activité.

Mme RENDU vient d'étudier ces deux systèmes et pense qu'en effet l'accord d'entreprise Renault n'est pas facilement transposable au BCEOM, par contre la proposition faite par "Entreprise et Progrès", dont elle s'est procuré le texte lui paraît extrêmement intéressant. Son principe consiste à permettre aux agents ayant atteint 60 ans une baisse progressive d'activité liée à une baisse corrélative moindre du salaire et aboutissant à la retraite pleine à 65 ans.

2°/ - Le Syndicat ODERTES-CGC a noté qu'une conférence des chefs de divisions se prépare. Il demande confirmation de ce projet dont le personnel craint le coût.

Mme RENDU répond qu'effectivement cette conférence qui n'a pas eu lieu depuis plusieurs années est prévue pour le mois d'Octobre ou Novembre prochain.

Le Syndicat ODERTES-CGC demande si on ne pourrait pas faire une enquête auprès du personnel pour savoir s'il approuve ou non le principe de cette conférence.

Mme RENDU répond négativement car il s'agit d'une décision prise par la Direction Générale et une enquête auprès du personnel ne serait valable que si elle portait sur une question non résolue d'avance.

Le Syndicat CGT demande s'il est prévu une participation du personnel "Employés" à cette conférence.

Mme RENDU répond que comme toujours des employés participeront au voyage de trois jours qui aura lieu dans la région de la Grande-Motte. Elle demandera au surplus que les employés puissent participer à certaines des conférences de travail qui auront lieu avant le voyage.

3°/ - Le Syndicat ODERTES-CGC demande pourquoi une forte proportion de cadres ont changé d'échelon cette année.

Mme RENDU répond qu'en raison du grand nombre de cadres supérieurs existant au BCEOM, nous avons constaté une sorte de tassement dans les classifications par rapport à d'autres sociétés. Nous avons donc décidé

./.

cette année de mettre hors classification une douzaine de cadres de façon à permettre à d'autres cadres de gravir plus rapidement les échelons ; d'où le remaniement important qui a été effectué.

D/ - QUESTIONS POSEES PAR LE COMITE D'ENTENTE DES SYNDICATS INDEPENDANT ET SNAT-FO

1°/ - Le Comité d'Entente s'élève contre le fait que les agents du BCEOM qui sont détachés à Ingéroute payent le ticket de cantine au tarif visiteur soit 6,50 F donc nettement plus qu'au BCEOM.

Mme RENDU trouve cet état de chose tout à fait anormal et interviendra immédiatement auprès de M. CHARLES (1).

2°/ - Le Comité d'Entente demande si la Direction a envisagé une modification des frais de séjour dans le sens d'une majoration de la formule B

Mme RENDU a parlé de ce problème avec M. Odier à la suite de la dernière réunion des délégués du personnel. M. Odier est effectivement favorable à un réexamen de nos règles aboutissant d'une part à une légère augmentation de la formule B, d'autre part à un plafonnement des remboursements d'hôtel de la formule A qui s'avère très onéreuse pour le BCEOM.

Le Comité d'Entente pense que ce plafond devrait être étudié par pays. Il pense aussi que le fait de majorer le forfait B amènera un plus grand nombre d'agents à choisir cette formule et sera finalement avantageux pour la Société.

Le Syndicat CGT suggère de permettre aux agents d'effectuer le choix entre la formule A et la formule B non pas avant le départ en mission mais après.

3°/ - Le Comité d'Entente demande si on ne pourrait pas intervenir pour faire nettoyer les plafonds des ascenseurs.

Mme RENDU signalera cette observation à M. Bée.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 4 mai à 13 h 30  
Salle 1318.

---

(1) - Cette démarche a été faite. A partir du 1er avril, le personnel du BCEOM paiera le même tarif que les agents d'INGEROUTE.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 7 MAI 1973

Etaients présents :

Mme RENDU		Chef du Personnel
M. MASSEZ	}	Syndicat ODERTES-CGC
M. LOUSSOUARN		
M. HORNAC		
M. GAZEL-ANTHOINE		Comité d'Entente des Syndicats INDEPENDANT et SNAT-FO
M. FOLTZ		Syndicat CFDT
Mme DOISELET	}	Syndicat CGT
Mme BONVIN		
Mme DUCHE		
Mme JOLLIN		

A/ - QUESTION POSEE PAR LE SYNDICAT ODERTES-CGC

Problème des horaires au BCEOM : Proposition : 8 h 45 - 17 h 15  
avec 3/4 d'heure pour le déjeuner ; faire une enquête auprès du personnel.

Cette question est également posée par le Syndicat CGT comme  
suit :

Aménagement des horaires : A la dernière réunion des Délégués  
du Personnel, il a été proposé qu'une enquête soit faite auprès des différen-  
tes sociétés environnantes pour connaître les possibilités d'aménagement de  
nouveaux horaires lorsque la Tour Maine-Montparnasse sera occupée.

Nous voudrions savoir où en est cette enquête et quelles sont les  
conclusions.

Mme RENDU répond que l'enquête n'a pas pu avancer car on ne sait  
pas du tout qui va occuper la Tour à l'heure actuelle. Mme RENDU a pris contact  
avec la SCET où un essai d'horaire variable a été pratiqué et a obtenu un ren-  
dez-vous la semaine prochaine afin d'avoir toutes informations sur cette expé-  
rience.

Mme RENDU va transmettre la proposition du Syndicat ODERTES-CGC  
à M. Odier mais il y a le problème du respect effectif des 3/4 d'heure qui  
paraissent insuffisants pour permettre de déjeuner. A cette occasion Mme RENDU  
note l'essai de chèques restaurants qui a été fait le 30 avril en raison de

./.

la fermeture de la cantine. Des difficultés sont apparues : certains restaurants n'acceptaient pas cette formule de paiement - le prix des repas était de l'ordre de 18 F, etc... Néanmoins certains agents se sont déclarés favorables à ce système. Il est décidé que les Délégués du Personnel interrogeront à ce sujet le plus grand nombre possible d'agents autour d'eux.

#### B/ - QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT CGT

##### . Retraite :

"Nous avons pris connaissance de la Brochure d'Entreprise et Progrès concernant la retraite progressive. Si ce système paraît valable pour les personnes désirant prendre une retraite progressive, il n'est pas fait mention des personnes qui voudraient prendre leur retraite à 60 ans pour raison de santé.

Nous vous demandons de bien vouloir examiner ce problème, cette situation pouvant se poser au BCEOM. Nous suggérons pour ces personnes un départ à la retraite avec 75 % de leur salaire pour vivre décemment".

Mme RENDU répond que "la retraite à la carte" est un problème très complexe qu'il convient d'examiner et sur lequel elle compte se pencher à fond. Elle ajoute que les agents reconnus inaptes au travail par la Sécurité Sociale et dont la pension est liquidée entre 60 et 65 ans ont droit à une pension calculée par application du taux acquis à 65 ans.

Le Syndicat CGT demande si les syndicats peuvent proposer un accord d'entreprise sur la retraite.

Mme RENDU répond affirmativement.

##### . Cantine

Nous voudrions savoir pourquoi les utilisateurs de la cantine ont été prévenus aussi tardivement de la fermeture de celle-ci pour le pont du 1er Mai. Serait-il possible que la personne chargée de représenter le BCEOM dans l'Association Maine-Montparnasse demande à celle-ci, en début d'année, quels sont les ponts accordés à son personnel.

Mme RENDU répond que comme au BCEOM et dans d'autres sociétés le pont du 1er Mai n'avait pas été prévu à l'origine. La décision de fermer la cantine a donc été prise à la dernière minute.

##### . Sécurité Incendie

L'exercice d'incendie qui a eu lieu récemment était valable, mais nous déplorons que certaines personnes ne l'aient pas pris au sérieux. Nous vous demandons d'insister auprès du Personnel sur l'importance des consignes de sécurité à respecter dans l'intérêt de chacun.

./.

Le Syndicat CGT signale qu'il y a eu des personnes qui sont restées dans les bureaux et qui ont pris l'ascenseur.

Mme RENDU fera une note de service à ce sujet.

. Actionnariat

Pouvez-vous nous dire si vous avez du nouveau au sujet des actions distribuées au Personnel.

Mme RENDU indique que devant l'impossibilité de résoudre l'impasse juridique dans laquelle nous nous trouvons, nous essayons actuellement d'intéresser à ce problème les Cabinets de nos deux Ministres de Tutelle.

LE COMITE D'ENTENTE demande si les droits des agents qui auraient quitté la société entretemps sont préservés.

Mme RENDU ne voit pas comment cela peut se faire d'autant plus que ce sont les réserves de l'année 1964 et que beaucoup de gens qui étaient présents avant 1964 ne les toucheront pas.

D'autre part en ce qui concerne la convention d'intéressement, la Commission de Vérification de la Cour des Comptes a précisé dans son rapport que la convention d'intéressement ne pouvait être mise en application qu'après approbation des autorités de tutelle qui ont donc été saisies de notre nouvelle convention.

Mme RENDU aborde ensuite la question de la Formation au BCEOM et signale que la première déclaration fiscale faite en application de la loi sur la Formation pour l'exercice 1972 a fait état d'un montant de 302 963 F de dépenses dont ont bénéficié 48 cadres et 20 employés. Les dépenses réelles ont été plus importantes mais elles ne pouvaient pas figurer en totalité dans le cadre de la loi.

Le Syndicat CGT demande quelle sera la part des employés par rapport aux cadres en 1973.

Mme RENDU répond qu'en 1973 a été fait un effort de formation des employés à la fois pour les cours de langue et les cours de secrétariat. Mais la proportion des cadres dans la maison est très importante. Actuellement on en est pour les cadres à 61 et pour les employés à 14 ; En cours de langues, il y a eu 27 cadres et 10 employés. Néanmoins ces chiffres ne reflètent pas la réalité des efforts faits car pour les cadres il s'agit parfois d'une conférence d'un ou deux jours alors que pour les employés la formation porte souvent sur plusieurs semaines.

Mme RENDU fait envoyer un questionnaire à tous les gens qui ont suivi une formation en 1973 de façon à pouvoir évaluer les succès et les échecs des actions entreprises et en tirer les conséquences pour l'année suivante.

La prochaine réunion de la Commission de Formation est fixée au 21 Mai.

./.

Mme RENDU, évoquant un point soulevé lors de la précédente réunion, a parlé du lavage des bureaux à M. Bée qui a répondu qu'il allait y réfléchir. Mais le devis s'élèverait, paraît-il à une vingtaine de millions.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 7 juin à 13 H. 30.

+ + +

A l'issue de la réunion des délégués du personnel était prévue à la demande des dessinateurs, des dessinateurs-projeteurs et des délégués syndicaux, une réunion, présidée par M. Odier et Mme Rendu, à laquelle ont participé les délégués du personnel, les délégués syndicaux (M. Allouche CFDT, Melle Gachard CGT-FO, Mme Doiselet CGT, M. Touati INDEPENDANT, délégué par M. Chalot, M. Roure ODERTES-CGC) Melle Demeules, M. Manfredi, représentants des dessinateurs.

M. ODIER rappelle qu'à une question posée par les délégués du personnel, au cours de leur réunion du 30 mars, sur la stabilité de l'emploi, il avait répondu notamment que du côté des employés il existait un secteur sensible, celui des dessinateurs, en raison des fluctuations importantes de la demande ; il avait ajouté que si à l'heure actuelle il y avait un bon équilibre entre besoins et moyens la situation pouvait changer rapidement et qu'il n'était pas exclu qu'on recrute des dessinateurs ou qu'on en licencie dans quelque temps. Cette dernière information a provoqué une inquiétude parmi les dessinateurs qu'ils ont fait connaître aux délégués du personnel et aux délégués syndicaux, ce qui a motivé la demande de réunion d'aujourd'hui. M. ODIER expose que trois attitudes sont possibles de la part du chef d'entreprise à l'égard de ce type d'information : ou bien il ne dit rien, ou bien il apporte des informations en étant systématiquement rassurant, ou bien il met au jour ses problèmes tels qu'il a à les étudier et à les résoudre. C'est cette troisième attitude que M. Odier a prise et qu'il souhaite poursuivre car elle correspond au désir de tous d'une participation à la vie de l'entreprise ; mais elle n'est possible que si les informations sont reçues telles quelles et non interprétées dans un sens qui laisse entendre ce qu'il n'a jamais voulu dire. Dans le cas présent, le secteur des dessinateurs est sensible parce que c'est le propre de l'entreprise, mais en même temps leur situation n'est pas plus mauvaise qu'il y a un an ou plus.

Les Syndicats soulignent que la diffusion de l'information, loin de susciter des difficultés factices, met au contraire en lumière des problèmes réels mais sous-jacents.

Le Syndicat CFDT signale que ce sont les dessinateurs eux-mêmes qui ont réagi mais il estime qu'un certain nombre de mesures peuvent être prises avant de parler de licenciement et qu'il est nécessaire d'y penser au préalable.

Le Syndicat CGT-FO pense que le remède réside peut être dans une certaine organisation du travail. L'inquiétude naît quand aucune prévision n'est envisagée.

Le Syndicat CFDT pose le problème de la sous-traitance qui réduit la part de travail revenant aux dessinateurs.

Il souhaite aussi que la politique de la Direction Générale en matière de stabilité de l'emploi soit réaffirmée en ce qui concerne les dessinateurs, particulièrement en se référant à des bases concrètes ; la durée du préavis pourrait par exemple être allongée.

Mme RENDU signale que la Direction a fait l'impossible dans le passé pour faire retrouver un emploi aux personnes licenciées.

Melle DEMEULES souhaite une meilleure coordination entre les chefs d'opération au point de vue de la distribution des travaux.

M. MANFREDI retrace l'évolution de la situation des dessinateurs depuis plusieurs années : elle était dans le passé l'objet d'une stabilité d'emploi remarquable ; puis avec la décentralisation sont intervenus certains licenciements (le 1.4.1972, alors que le 19.6. un dessinateur était embauché) et des dessinateurs sont partis de leur plein gré. Enfin le Directeur fait état d'une certaine rotation du personnel. Les prémices de la situation sont donc assez anciens.

Le Syndicat ODERTES-CGC demande à la Direction d'essayer d'avoir des études d'exécution pour employer les dessinateurs.

M. ODIER retient qu'il existe un malaise permanent depuis quelques mois ou même quelques années au sein des dessinateurs et qu'il faut probablement faire quelque chose sur le plan de l'organisation et de la coordination. Par contre essayer d'avoir davantage d'études d'exécution ne serait qu'un remède temporaire.

Le Syndicat CGT-FO souhaiterait qu'une personne responsable coordonne les activités des dessinateurs pour en assurer le meilleur emploi.

Le Syndicat ODERTES-CGC propose de demander aux chefs de division d'établir un planning pour les dessinateurs et de le remettre à la Direction Générale qui étudierait la répartition à adopter.

Mme RENDU explique que chaque Chef de division devrait fournir chaque mois une déclaration de ses besoins en dessinateurs. Les contacts de division à division seraient amorcés au sein de la réunion où l'on traite des ingénieurs. Le travail de préparation serait fait par une personne qui connaîtrait à fond le travail de tous les secteurs.

Le Syndicat INDEPENDANT rappelle quelques problèmes concrets qui se sont posés au sujet de la demande de dessinateurs par les ingénieurs : exécution du travail sur place dans les missions, autonomie financière et responsabilités des chefs d'opération qui les font raisonner en termes de prix de revient, contrôle des recrutements mais non des sous-traitances, exigences des chefs d'opération sur les délais de démarrage du travail, déplacement des dessinateurs auprès des Ingénieurs.

M. ODIER retient l'idée d'envisager l'intervention d'un responsable et conclut que d'une part un contrôle serré du recrutement va être poursuivi et d'autre part le problème du planning mensuel et de la permutation d'une division à l'autre va être étudié. Enfin il faut penser à une conversion des dessinateurs ; c'est une question qui est du ressort de la Commission de Formation.

Le Syndicat CGT demande si un dessinateur dont on aurait été amené à se séparer et qui aurait retrouvé un emploi pourrait quand même bénéficier d'une indemnité de licenciement ?

Mme RENDU répond que cet avantage a été donné aux trois personnes citées tout à l'heure.

M. ODIER confirme que l'octroi de cet avantage ne peut pas être considéré comme une règle dans la maison mais que des exceptions peuvent être faites en fonction de l'âge et de l'ancienneté.

M. MANFREDI fait remarquer en dernier lieu que les indices de classification des dessinateurs n'ont pas varié pour un certain nombre de personnes qui souhaiteraient une amélioration sur ce point. D'autre part, la définition des qualifications figurant dans la classification des dessinateurs est assez vague.

M. ODIER souhaite que l'on établisse un état détaillé des aptitudes et références de chacun pour permettre une meilleure utilisation des capacités.

---

**communications syndicales**

SNAT (F.O. ) BETOR (C.F.D.T.)

SNPPE ( C.G.T. ) INDEPENDANT.

ODERTES (C.G.C.)

NOTE D'INFORMATION POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL  
SUR LES PROBLEMES DE LA GARANTIE DE L'EMPLOI

Le Jeudi 15 Février dernier les Syndicats s'étaient mis à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions sur le problème de la garantie de l'emploi dans l'Entreprise. Nous avons constaté que, malgré la dégradation de la situation de l'emploi dans la profession, le sujet n'a pas retenu votre attention. Il faut croire qu'au BCEOM vous vous sentez à l'abri, ce qui montre en passant à notre Direction qu'elle pourra renvoyer au coup par coup qui elle désire sans beaucoup d'opposition.

Nous vous avons pourtant antérieurement exposé :

- que des négociations étaient menées depuis Juin 1972 entre SYNTEC signataire de la Convention Collective et les Syndicats pour obtenir un accord national professionnel sur la garantie de l'emploi dans les B.E.T. et les Organismes relevant de SYNTEC,

- qu'un projet d'accord commun avait été remis par les Syndicats à SYNTEC en Octobre 1972,

- qu'une contre proposition avait été présentée par les employeurs en Janvier 1973.

Par l'intransigeance des représentants patronaux, les Syndicats ont été unanimement amenés à décider de suspendre les négociations le 16 Janvier 1973. C'est ce constat d'échec que nous nous proposons de vous commenter.

Nous estimons de notre devoir d'attirer votre attention sur ce qui se passe au niveau des entreprises extérieures au BCEOM. Les chiffres sont éloquentes : d'Avril 1971 à Avril 1972, 2500 salariés ont été licenciés dans les B.E.T. de la région parisienne, soit 1/10 des effectifs. La situation est aussi désastreuse en Province.

Pour ne citer que des entreprises bien connues de nous tous, notons que récemment des licenciements ont eu lieu : plus de cent chez SOGREA, 17 chez BDPA, 27 chez SATEC, 200 chez HEURTEY, 66 chez SOFRESID, plus de 60 à l'OTH dans une première vague, chez TECHNIP, 21 chez SLIGOS, 12 chez PETROTECMA, etc

Toutes les catégories de personnel sont touchées.

Au BCEOM, le compte rendu des délégués du personnel en date du 25 Janvier 1973 donne des signes avant coureurs d'une situation délicate pour certains agents, notamment pour les jeunes ingénieurs et techniciens routiers. Nous devons rester vigilants.

Pourquoi nous polarisons-nous sur ce problème de l'emploi ? parce que nous estimons, en l'occurrence que ce sont les travailleurs qui supportent les conséquences d'une gestion qu'ils ne peuvent ni contrôler, ni infléchir.

Que ce soit dans une entreprise privée de type classique ou dans une entreprise para-étatique du type BCEOM, le maître mot est celui de "rentabilité" et même de "rentabilité immédiate".

Rentabilité, certes, mais pas à n'importe quel prix ! Est-il équitable de licencier un agent sans lui laisser d'autre garantie que celle de pouvoir s'inscrire dans un bureau de chômage, sous prétexte que l'entreprise, après en avoir bien usé, estime ne plus en avoir l'emploi. Les techniques évoluent, de nouveaux domaines d'intervention apparaissent : certes ! Que constatons-nous ? Que les directions estiment plus rentable de chercher sur le "marché (SIC) de l'emploi" ces nouvelles qualifications dont elles ont besoin, plutôt que de promouvoir une politique de formation complémentaire ou de reconversion efficace. Elles renouent à dépenser 2 à 3 % en formation, mais sont prêtes à surpayer 10 %, 20 % et au delà quelqu'un qu'elles pourront "vendre" tout de suite.

Les calculs de rentabilité en économie de marché ne prennent pas en compte les laissés pour compte de la croissance. Nous n'avons pas idée de ce que coûtent à la collectivité ceux qui sont sans travail, mais nous savons que ces sans-travail supportent seuls la plus grande partie des souffrances morales et matérielles entraînées par les changements de structures.

Pour que les inévitables reconversions ne signifient pas que des familles entières soient réduites au minimum vital pendant des mois, agissons pour que les entreprises supportent la charge des problèmes que leur activité secrète.

Nous sommes tous visés plus ou moins directement, et ne serait-ce que par solidarité, nous ne pouvons accepter les bras croisés une telle situation.

La garantie de l'emploi ne sera réelle pour les travailleurs que s'ils parviennent à être reconnus comme des interlocuteurs valables dans chaque unité de production en ce qui concerne la politique de l'emploi, et celle-ci s'exprime en terme d'embauche, de rémunération, de qualification, de formation. En tout état de cause il ne devrait pas y avoir de licenciement sans reclassement préalable.

Une bataille est à mener au niveau de chaque entreprise pour qu'au niveau national les choses évoluent. Elle ne peut être gagnée que si le plus grand nombre possible de travailleurs se mobilisent pour l'engager.

CONVENTION D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL  
DU B.C.E.O.M.

PARTIES SIGNATAIRES

Monsieur Robert BONNAL, agissant en qualité de Président du BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER (B.C.E.O.M.)

- Et : 1) - Monsieur Jean-François ALLOUCHE, agissant au nom du personnel du BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER, conformément à l'article 1er de l'Ordonnance n° 59.126 du 7 janvier 1959, en sa qualité de membre salarié de ladite Société, représentant le Syndicat C.F.D.T. et de Délégué Syndical dûment mandaté par cette organisation.
- 2) - Monsieur Jean CHALOT, agissant au nom du personnel du BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER, conformément à l'article 1er de l'Ordonnance n° 59.126 du 7 janvier 1959, en sa qualité de membre salarié de ladite Société, représentant le Syndicat INDEPENDANT et de Délégué Syndical dûment mandaté par cette organisation.
- 3) - Madame Eliane DOISELET, agissant au nom du personnel du BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER, conformément à l'article 1er de l'Ordonnance n° 59.126 du 7 janvier 1959, en sa qualité de membre salarié de ladite Société, représentant le Syndicat C.G.T. et de Déléguée Syndicale dûment mandatée par cette organisation.
- 4) - Mademoiselle Paulette GACHARD, agissant au nom du personnel du BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER, conformément à l'article 1er de l'Ordonnance n° 59.126 du 7 janvier 1959, en sa qualité de membre salarié de ladite Société, représentant le Syndicat S.N.A.T.-F.O. et de Déléguée Syndicale dûment mandatée par cette organisation.
- 5) - Monsieur Jean HORNAC, agissant au nom du personnel du BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE-MER, conformément à l'article 1er de l'Ordonnance n° 59.126 du 7 janvier 1959, en sa qualité de membre salarié de ladite Société, représentant le Syndicat ODERTES-C.G.C. et de Délégué Syndical suppléant dûment mandaté par cette organisation.

./.

## EXPOSE

### ARTICLE I - OBJET

La présente convention a pour objet l'application au B.C.E.O.M. des dispositions de l'Ordonnance n° 59.126 du 7 janvier 1959 tendant à favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise. Elle est limitée à l'intéressement des travailleurs.

Elle tient compte des conditions d'application prévues par le Décret n° 59-1014 du 29 août 1959.

### ARTICLE II - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période s'appliquant aux résultats des exercices 1973, 1974 et 1975.

Sous réserve de la législation en vigueur à l'époque dans ce domaine, elle sera ensuite renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, à défaut de dénonciation par les signataires. Chaque partie signataire s'engage à aviser les autres signataires par pli recommandé de son intention de ne pas reconduire la convention au plus tard trois mois avant l'expiration de l'exercice en cours.

Les clauses contenues dans ladite convention restent à tout moment révisables par voie d'avenants passés avant la date de son expiration ou lors de son renouvellement entre les signataires.

### ARTICLE III - DEFINITION DE L'INTERESSEMENT

L'intéressement est constitué par la distribution au personnel d'une partie du bénéfice net de la Société tel qu'il découle du compte de profits et pertes arrêté par le Conseil d'Administration. Les modalités de calcul de ce bénéfice seront les suivantes :

1 - Il tiendra compte de la dotation à la réserve légale, des provisions pour impôts et de l'extinction des pertes des exercices antérieurs.

2 - Il sera ensuite déduit une somme égale à 2,5 % du capital social. Ce taux correspond à un capital de 11 700 000 F.

3 - La moitié du solde ainsi obtenu constituera l'intéressement.

Ce dernier sera toutefois écarté à 3 % du montant des recettes de l'année, corrigé de la variation du poste "travaux en cours" par rapport à l'année précédente.

#### ARTICLE IV - BENEFICIAIRES

Est intéressé aux résultats de la gestion du B.C.E.O.M. l'ensemble du personnel salarié travaillant en France et dans les missions extérieures. Ce personnel devra avoir six mois de présence au 31 décembre de l'année dont les résultats feront l'objet d'une répartition. Pour les agents entrés ou ayant quitté la Société en cours d'année et ayant l'ancienneté requise, une prime proportionnelle au temps de présence dans l'année considérée leur sera versée. Ce temps sera calculé à partir de l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date d'embauche.

#### ARTICLE V - MODALITES DE REPARTITION DE L'INTERESSEMENT

1 - La somme à répartir sera partagée entre les ayants-droit proportionnellement au montant de leur salaire calculé en tenant compte des dispositions des paragraphes 2° et 3° ci-dessous et majoré d'une somme égale à la tranche de traitement inférieure ou égale à 1 000 F par mois.

Le salaire pris en compte sera le salaire de base métropolitain au 31 décembre de l'exercice considéré pour les agents recrutés par le Siège quelle que soit leur affectation, en France ou Outre-Mer.

En ce qui concerne les agents recrutés localement par les missions extérieures, le salaire pris en compte sera le salaire de base en monnaie locale à la même date, réduit par application du coefficient de sursalaire en vigueur dans le pays intéressé pour les agents recrutés par le Siège.

2 - Pour tenir compte de l'ancienneté du personnel, il sera accordé à chaque agent une bonification de 10 jours par année d'ancienneté au 1er janvier de l'année ouvrant droit à répartition.

3 - Pour tenir compte des absences du personnel en dehors des congés réglementaires, il sera effectué pour chaque agent une réfaction égale au nombre de jours d'absence constaté pendant l'année ouvrant droit à répartition. Toutefois les absences inférieures à un total de 10 jours ouvrables au cours de l'année considérée n'entraîneront pas l'application de cette disposition.

#### ARTICLE VI - EPOQUE DES VERSEMENTS

L'intéressement est distribué en une seule fois après approbation des comptes par l'Assemblée Générale compte tenu du rapport des Commissaires aux Comptes, soit en juillet de chaque année.

./.

ARTICLE VII -

A la demande des Syndicats, il est formellement précisé que l'application de l'Ordonnance du 7 janvier 1959 sus-visée ne saurait en aucun cas être opposée au personnel du B.C.E.O.M. lors des augmentations de salaires.

ARTICLE VIII - CONTROLE ET INFORMATION DU PERSONNEL

L'application de la présente convention sera suivie par le Comité d'Entreprise.

A cet effet, le Comité d'Entreprise recevra de la Direction le bilan annuel, le compte d'exploitation générale et le compte de profits et pertes en fin d'exercice, après arrêt par le Conseil d'Administration et éventuellement toutes explications complémentaires sur les conditions d'établissement de ces documents.

Le personnel sera informé du fonctionnement du système et du montant des sommes attribuées par insertion au Bulletin de Liaison du Comité d'Entreprise d'un rapport commun annuel établi par la Direction et le Comité d'Entreprise.

ARTICLE IX - DIFFERENDS

Si des différends surgissent dans l'application de la convention ou pour l'examen d'un cas particulier, la question sera examinée par une Commission composée du Président, du Directeur Général, du Secrétaire Général, d'un représentant de chaque organisation syndicale signataire et des délégués du personnel.

Au cas où aucun accord ne pourrait intervenir, les parties conviendraient du choix d'un arbitre pris parmi les personnalités figurant sur la liste des médiateurs de la Région Parisienne.

ARTICLE X - ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention ne prendra effet qu'après avoir reçu l'accord de la Commission Départementale chargée de se prononcer sur l'admission de l'Entreprise au bénéfice des exonérations prévues à l'article 10 de l'Ordonnance du 7 janvier 1959.

./.

ARTICLE XI - DEPOT

La présente convention sera déposée au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes de Paris.

PARIS, le 28 Mars 1973

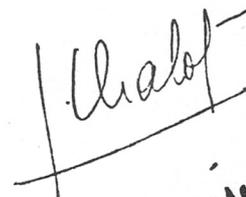
LE PRESIDENT DU B.C.E.O.M.



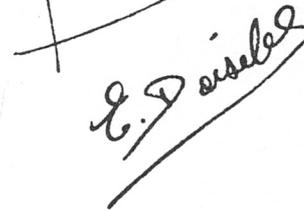
LE DELEGUE SYNDICAL DU SYNDICAT C.F.D.T.



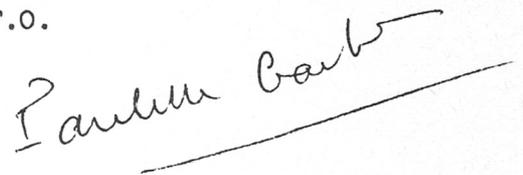
LE DELEGUE SYNDICAL DU SYNDICAT INDEPENDANT



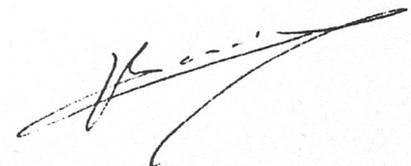
LA DELEGUEE SYNDICALE DU SYNDICAT C.G.T.



LA DELEGUEE SYNDICALE DU SYNDICAT S.N.A.T.-F.O.



LE DELEGUE SYNDICAL SUPPLEANT DU SYNDICAT ODERTES-C.G.C.

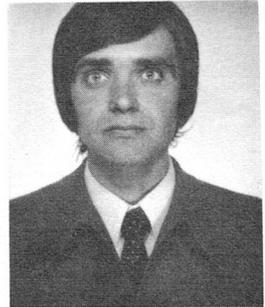


**vie du personnel**

nouveaux arrivés

---

**Bernard REMY**  
marié - 1 enfant  
Dessinateur d'Etudes - RA 2 - (Gabon)



**Francis PIERRE**  
marié - 2 enfants  
Ingénieur - AR - (Liban)



**Jean GARNIER**  
marié - 5 enfants  
Ingénieur - RA2 - (Iran)



M A R I A G E

---

de Mademoiselle Wanda SCIALOM  
le 28 AVRIL 1973  
avec Monsieur FONT.

N A I S S A N C E

---

d'Olivier CHATAIN  
le 2 Février 1973.

COURTES ET MOYENNES MISSIONS

---

<u>Départ</u>	<u>Pays</u>	<u>Etude</u>
11 Janvier	GRECE .....	<u>M. WARTEL</u> (TE) (3 mois) Plan routier de Grèce
25 Janvier	THAILANDE .....	<u>M. NOGUIER</u> (DRE) (1 mois) Réunion FIDIC et ADS - Contacts avec Aurotités Thaïlandaises
29 Janvier	MAURITANIE .....	<u>M. BIHET</u> (RA.3) (2 à 3 mois) - Route BOUTILIMIT-ALEG-KIFFA
7 Février	GRECE et YEMEN..	<u>M. de ANDOLENKO</u> (TE) (1 mois environ) -Cadre étude Ingéroute - Plan routier de Grèce - Etudes routières au Yémen.
12 Février	TCHAD.....	<u>M. MARSAC</u> (RA.3) (2 mois) - Pistes cotonnières du Tchad
14 Février	MALI .....	<u>M. BAER</u> (AR) (2 mois) - Inventaire des pistes agricoles au Mali.
19 Février	ETHIOPIE.....	<u>M. BICHELER</u> (HAU) (3 mois environ) Etude finale hydraulique Addis-Abeba (assainissement)
22 Février	PHILIPPINES ....	<u>M. SIMEON</u> (ED) (2 mois environ) Etude économique et financière aménagement Laguna de Bay
11 Mars	WASHINGTON,..... NANDI, NOUMEA, ( AUCKLAND, ) DJAKARTA (	<u>M. LAGARDE</u> (DRE) (1 mois) Prospection
19 Mars	REP. POP. du ... CONGO	<u>M. JAROUSSEAU</u> (PVN) (1 mois $\frac{1}{2}$ ) -Etudes des coûts A.T.C.
19 Mars	SENEGAL .....	<u>M. MAURICE</u> (PVN) (1 mois $\frac{1}{2}$ ) - Embouchure Saloum
26 Mars	MONT DE MARSAN.. MONTPELLIER	<u>M. MICHEL</u> (AR) (1 mois) -Plan de circulation Mont de Marsan

..//..

27 Mars MAURITANIE ..... M. DEGARDIN ( ED)  
( 1 mois) - Dans le cadre de l'étude de la  
route BOUTILIMIT-KIFFA

2 Avril KENYA et ZAIRE M. de ANDOLENKO (TE)  
( 3 semaines) - dans le cadre études Ingéroute  
études routières au Yémen et de  
factibilité au Zaïre

4 avril PEROU ..... M. BOLON ( AR)  
(Lima) ( 3 à 4 mois) - Pativilca-Catac

6 avril COREE ..... M. VAN VEEN (AR)  
( 3 mois environ) - Bitumage routes Corée

14 avril GABON ..... M. REMY Bernard (RA.2)  
(Libreville) ( 4 à 5 mois) - détaché auprès de la SEGA

17 avril GABON ..... M. COOLEN (RA.1)  
( 6 semaines) - détaché auprès de la SEGA

19 avril GABON ..... M. ARNOUX (RA.1)  
( 6 semaines) - détaché auprès de la SEGA

DEPARTS EN SEJOUR OUTRE-MER

<u>Départ</u>	<u>Pays</u>	<u>Etude</u>
2 Février	ZAIRE .....	<u>M. LEGER</u> (RA.1) ( 12 mois) - Assistance à la formation au sein de l'Office des Routes
5 Février	MADAGASCAR .....	<u>M. LAJEUNESSE</u> (AR) Durée des études menées par le BCEOM Délégation de Madagascar
10 Février	GRECE .....	<u>M. MARSAL</u> (TE) ( 7 mois environ) -Mission Ingéroute - Etude Plan directeur routier Athènes
12 Février	REP. POP. du ... CONGO (Pointe Noire)	<u>M. PIERRON</u> (TE) ( 8 mois) Mission BCEOM/SOFRETRAIL -étude coûts de l' A.T.C. (chef de mission)
14 Février	COLOMBIE.....	<u>M. HEZELOT</u> (RA.2) ( 6 mois environ) pour Ingéroute - Etude d'entretien routier
20 Février	NIGER .....	<u>M. FOURREY</u> (RA.1) ( 16 mois environ) -Contrôle travaux routiers Tsermanoua-Tahoua
1er Mars	PHILIPPINES .....	<u>M. ROUVIERE</u> (ED) ( 12 mois) Mission BCEOM/SOGREAH/AGRAR- Mise en route et fonctionnement du Labo- ratoire dans le cadre de l'opération Laguna de Bay
5 Mars	MADAGASCAR .....	<u>M. ROSTOLL</u> (GS) ( 20 mois) - au sein de la mission BCEOM
13 Mars	NIGER .....	<u>M. BUSSON</u> (RA.2) ( 7 mois environ) -Contrôle travaux route Tsernaoua-Tahoua
26 Mars	LIBAN .....	<u>M. PIERRE</u> (AR) ( 3 ans) -Assistance technique - contrôle et supervision de la construction des autoroutes côtières du Liban

RETOURS DE SEJOURS

---

---

M. SAINT ANDRE (AR).....	11 Février.....	HAITI
M. GARCIA (RA.1).....	15 Février.....	NOUVELLE CALEDONIE
M. HENRY (RA.2) .....	17 Février.....	TUNISIE
M. COOLEN (RA.1) .....	21 Février.....	CAMEROUN
M. ROGER (AR) .....	26 Février.....	MAROC
M. CAMUS (RA.1) .....	18 Mars.....	REP. POP. du CONGO
M. PUJOL (RA.2) .....	10 avril .....	NOUVELLE CALEDONIE
M. REYNAL de SAINT MICHEL (RA.2).	20 Avril .....	HAITI
M. BRUNET (RA.3).....	20 Avril .....	HAITI
M. KARST (RA.2) .....	22 Avril .....	BRESIL

AGENTS en CONGE

---

---

M. CAMUS ..... après fin de séjour au  
CONGO BRAZZAVILLE ... du 2.4 au 2.5.73

M. LAGER ..... COREE ..... 5.4. (2 mois)

M. SARDAIN ..... COREE ..... 5.4 (2 mois)

M. CHAUVET ..... REP. POP. du CONGO ... du 10.4 au 10.5.73

M. PUJOL ..... après fin de séjour en  
NOUVELLE CALEDONIE ... du 13.4 au 14.6.73

M. KARST ..... après fin de séjour au  
BRESIL ..... du 22.4 au 4.6.73

**en passant**

## A VENDRE

**TERRAIN AVEC BEAU CHALET - PRIX : 90 000 francs**

. Situation géographique : à 2 km à vol d'oiseau de la Grande Motte  
entre Maugio et Candillargues, au bord de l'étang

. Surface terrain : 7 080 m<sup>2</sup>

. Chalet : Rez-de-chaussée = garage de 48 m<sup>2</sup>

Etage : séjour + cuisine = 20 m<sup>2</sup>  
2 chambres de 8,50 m<sup>2</sup> chacune  
W.C.  
terrasse = 12 m<sup>2</sup>

Eau non potable à la cuisine et au W.C.

- . Apport de terre de 800 m<sup>3</sup> environ
- . Quelques arbres plantés
- . Terrain non inondable
- . Manade contigüe avec fêtes champêtres tout l'été
- . Chasse hiver comme été à terre et à l'eau
- . Canal d'accès à l'étang permettant canotage et voile

**S'ADRESSER : Monsieur BAILLE - BCEOM - GRANDE MOTTE**

**de vous à nous**

Humour douanier.

L'avis de rappel que nous reproduisons ci-dessous vous apprendra que nous l'avons échappé belle, puisque nous étions menacés de contrainte si nous n'acquittions pas avant le 10 Mai les 0,40 Francs que nous devons aux douanes bordelaises pour notre bateau hydrographe 1' "ALIDADE".

Mais rassurez-vous. Nous avons pu dégager les fonds nécessaires pour régler cette dette criante et tout est ainsi rentré dans l'ordre. Oh ! Courtéline !

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

N° 371

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION  
DE *Bordeaux*

BUREAU  
DE *Bordeaux Talbot*

Numéro à rappeler dans toute  
correspondance ou tout paiement :  
(N° figurant sur l'avis à payer)

### AVIS DE RAPPEL

(Loi du 28 décembre 1967)

Le 24-4-73

M. *Robert* B. C. E. O. M.  
(nom et prénom)

Référence : Avis de mise en recouvrement.

Arrivés	25 AVRIL 1973				
du					
Vu par					
Destinataire					
responsable					
Autorité					
destinataire					

Vous avez été invité à payer, au titre de votre navire, pour l'année 1973, la somme de 0,40

*Alidade*  
*(avant le 10 mai)*

Ce versement n'ayant pas été effectué dans les délais réglementaires, j'ai l'honneur de vous informer que vous êtes redevable, en vertu des dispositions de la loi du 28 décembre 1967, de la somme susvisée, majorée de 10 %, soit :

Montant du droit annuel .....	0,40
Majoration de 10 % .....	0,04
Somme à payer .....	0,44

à Monsieur le Receveur des Douanes B.P. 60 33024 Bordeaux cedex  
C.P. B. 33024 Bordeaux  
Dans le cas où cette somme ne serait pas versée avant le 10 mai 73, son recouvrement serait poursuivi par voie de contrainte.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

, l'assurance de ma considération distinguée.



## LES SOUTIERS DU NAVIRE

Une mission d'étude de recherches d'eau en vue de l'alimentation des travaux routiers du tronçon BOUTILIMIT-ALEG-KIFFA en MAURITANIE fournit l'occasion de faire connaître à l'ensemble du personnel les conditions matérielles et climatiques difficiles dans lesquelles travaillent certains agents du B.C.E.O.M. affectés aux études sur le terrain.

Nous vous précisons ces conditions pour les avoir vécues en Mars-Avril 1973 pendant trois semaines avec un ingénieur du B.R.G.M. également affecté à cette mission de recherches d'eau.

Les agents, qu'ils soient topographes, géo-techniciens ou ingénieurs sont logés à la même enseigne. Disons plutôt qu'ils ne sont pas logés du tout puisqu'ils sont sur le sable, dorment à la belle étoile dans des campements qui ne sont autres le jour que l'ombre mobile de quelques épineux, souvent à plusieurs kilomètres d'un point d'eau. Encore que les nuits étoilées soient bénéfiques et permettent de récupérer.

La seule échappatoire à la température infernale qui règne en ces lieux est l'action en rase campagne. Du lever du jour à la nuit, le travail est pratiquement continu, soit 12 heures par jour et sept jours sur sept et ceci parce qu'il ne peut en être autrement. Il n'est pas question à midi de se mettre à l'ombre par une température qui oscille l'après midi en Avril, entre 41 et 43° C. Les jours et les nuits de vent de sable sont particulièrement pénibles. Il nous est arrivé, le matin, après une nuit de vent de sable de partir sur le terrain, crasseux, les yeux et les cheveux pleins de sable avec, sur le dos, comme tout vêtement, un pyjama couleur de terre dans lequel on avait transpiré toute la nuit.

..//..

Aucun repas à midi, ceci pour éviter l'écoeürante et traditionnelle boîte de pâté ou de sardines chaudes prise debout sous un méchant épineux. Au hasard des observations géologiques l'on s'arrêtait souvent sur le rag, à la rage du soleil et l'on s'abreuvait de longues rasades d'eau chaude prises à même un jerrican.

Le soir, nous étions tout de même heureux de rentrer au camp, de pouvoir boire frais (un des rares luxes de l'équipement). L'agrément de la journée consistait à tremper ses mains dans l'eau, à laver son linge dans trois litres d'eau, à le rincer dans trois litres d'eau. L'eau de rinçage avait pratiquement la même couleur que l'eau de lavage, mais cela nous suffisait sachant bien que, de toute façon, le tout serait à jeter à la fin d'une telle expédition, ce qui fut fait effectivement.

La nourriture était exclusivement constituée de boîtes de conserves, de biscottes à l'huile, quelquefois d'un poulet préalablement et consciencieusement lavé à l'Omo avant cuisson et d'eau filtrée, relativement fraîche.

Sous l'impulsion énergique de TRONCHE, le règlement interne de cette mission prévoit trois semaines d'affilée en rase campagne, une semaine à NOUAKCHOTT pour se reposer et surtout s'alimenter normalement.

Il se peut qu'il s'agisse de missions marginales exceptionnelles, il n'en est pas moins vrai qu'elles existent et que le personnel effectue mensuellement, en travail effectif sur le terrain 21 jours à 12 heures par jour et à NOUAKCHOTT 6 jours à 4 heures par jour, soit 250 à 300 heures par mois. En fait, en rase campagne, dans l'inconfort où il vit, il faut considérer que ce personnel est à la disposition de l'entreprise 24 heures sur 24.

Une telle existence serait génératrice de démissions par un personnel non habitué ou non doté d'un physique et moral à toute épreuve. Supportent généralement ce genre de mission des agents besogneux, non syndiqués, sur les sacrifices physiques desquels fonctionne une entreprise.

Ils estiment que les syndicats ne s'occupent pas d'eux, mais ne servent guère qu'à éventer le personnel fixe et inamovible du square Max Hymans. Ce sont en somme les soutiers qui font avancer le navire et que l'on envoie parfois en congé dès qu'ils apparaissent sur le pont. Ils savent parfaitement que le travail au siège constitue, en lui-même, un privilège. Ils savent également qu'il faut donner le maximum de soi-même pour que cette maison vive et que, par conséquent, arracher quelques vétilles à la Direction sur des réductions de temps de travail par exemple, leur paraît saugrenue, sinon certainement négatif.

Ils savent enfin, pour en avoir sous les yeux tous les jours l'atroce spectacle, que l'Afrique sahélienne et saharienne est au seuil de dix années de misère noire. Ils s'estiment infiniment privilégiés d'appartenir à un pays nanti en raison du climat et en particulier de la régularité des pluies qui ôtant à ses habitants tout problème de survie, leur a permis de s'industrialiser.

Ils ne réclament rien; ils se posent, à juste titre, certaines questions et présentent quelques suggestions. Ils suggèrent notamment, par mesure de solidarité :

. de créer à leur intention, un budget d'instances d'affectation. Chaque division pourrait avoir une réserve opérationnelle pour le personnel Outre-Mer ne travaillant pas pour des raisons indépendantes de sa volonté. Ce budget serait financé par un pourcentage prélevé sur les marchés. Dans ces conditions, le personnel Outre-Mer serait mis en renfort provisoirement sur les opérations " en cours " et son emploi assuré. Cette formule est pratiquée par d'autres bureaux d'études au bénéfice d'un personnel travaillant dans les mêmes conditions.

. de consacrer l'argent que l'on pourrait récupérer sur un plafonnement des indemnités de mission sur justifications à une prime de pénibilité de certaines missions sur le terrain.

Ces propos auraient-ils simplement fait connaître les conditions de travail, Outre-Mer, de certains d'entre nous, qu'ils auraient pleinement atteint leur but.

J.ROURE.